

Mardi 20 mai 2025

LIEU : Mémothèque Populaire

18h30 – 21h00

## Compte-rendu de réunion Inter Comités de quartier

### Élu·e·s

**Karine TRAVAL-MICHELET**

*Maire de Colomiers, Vice-présidente  
de Toulouse Métropole*

**Benjamin RIOUX**

*Adjoint à Mme le Maire délégué à  
l'innovation territoriale, au  
développement numérique, à la ville  
collaborative et à la coopération  
internationale. Rapporteur du Budget  
municipal au sein du Conseil municipal*

**Sékolène LABBÉ**

*Adjointe à Mme le Maire déléguée à  
la Démocratie Locale et aux Comités  
de quartier*

### Comité de quartier CENTRE

**Sophie BERTHELAGE**

**Jacques FERRIÈRE**

**M. Lise LAFON**

**Françoise LECHEVALLIER**

**Jacques ROUX**

**M. Noèle CALVAYRAC**

**Antoine ESPONDA**

**Hervé LAFON**

**Anne LOISON**

**Bruno TERRINHA**

### Comité de quartier EN JACCA- MAROTS

**Jean-Pierre BERNARD**

**Christelle POUSSEO**

### Comité de quartier EST-LE VILLAGE

**M. Noëlle CASANAVA**

**Aimé GORDIEN**

**J-Michel TOUZELET**

**Bertrand DUMONT**

**Michel THELLIEZ**

### Comité de quartier HAUTS DE COLOMIERS

**Vincent DIDON**

**Egan TRAVERSAZ**

**Jean-Marc SAUNE**

### Comité de quartier PIGEONNIER

**M. Christine OLIVERAS**

**Cécile PRIEUR**

**Ulysse PAPADOPOULOS**

**Comité de quartier**  
**RAMASSIERS-CABIROL**

**François BESSE**  
**Bathilde D'HOLLANDER**  
**Patrick MAURY**

**Josette BONZOM**  
**Victor D'HOLLANDER**

**Techniciens Ville de**  
**COLOMIERS**

**Laurie LABERINTO**  
*Cheffe de Cabinet de Mme le Maire*  
**Emilie THENEGAL**  
*Directrice de projet Citoyenneté –  
Solidarités – Santé - Inclusion*  
**Philippe MIEGEVILLE**  
*Correspondant de quartier*

**Anthony LEROY**  
*Directeur Général Adjoint*  
**Anne-Lise COHEN**  
*Chargée de coopération Comités de  
quartier*

## Ordre du jour

---

- Exposé de Madame le Maire sur le fonctionnement d'un budget municipal
- Agenda des Comités de quartier
- Questions diverses

## Introduction

---

Madame Ségolène LABBÉ remercie Madame le Maire pour sa présence et sa disponibilité envers les membres des Comités de quartier. Elle rappelle que, conformément à leurs attentes et à l'engagement pris par Madame le Maire, celle-ci a accepté de leur consacrer ce temps d'échange pédagogique afin d'expliquer le fonctionnement d'une séquence budgétaire au sein d'une collectivité. Elle souligne également l'implication constante des Comités de quartier, qui constituent un véritable atout pour la vie démocratique locale et contribuent activement à renforcer le lien entre les habitants et la municipalité.

## Présentation de Madame le Maire : Le fonctionnement du budget municipal

---

Madame le Maire remercie Madame Ségolène LABBÉ pour son introduction et présente Monsieur Benjamin RIOUX, Adjoint délégué à l'innovation territoriale et Rapporteur du budget municipal au sein du Conseil Municipal.

### ***Le budget, qu'est-ce que c'est ?***

**Le budget est un acte fondamental de la vie municipale.** Il détermine pour une année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il reflète les actions et les projets décidés par le Conseil Municipal.

Il s'agit :

- D'un acte de **prévision** : c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses à mandater sur une année
- D'un acte de **d'autorisation** : c'est un acte juridique par lequel Madame le Maire est autorisée par le Conseil Municipal, à engager les dépenses et les recettes dans la limite des montants prévus au budget.

### ***La préparation budgétaire***

Madame le Maire et ses Adjoints sont responsables de la préparation du budget et ils sont aidés par les services de la collectivité.

L'élaboration budgétaire doit respecter 5 grands principes :

- **L'annualité** : le budget est voté chaque année pour une période d'un an
- **La sincérité** : les dépenses et les recettes ne doivent être ni surévaluées, ni sous évaluées.
- **L'unité** : la totalité des dépenses et des recettes doit apparaître dans un document unique
- **L'universalité** : le budget doit comprendre la totalité des dépenses et des recettes
- **L'équilibre** : les dépenses et les recettes doivent être présentées en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section investissement

### **La séquence budgétaire**

Elle est rythmée par **3 étapes obligatoires** : le débat d'orientation budgétaire, le vote du budget primitif, et le vote du compte administratif et du compte de gestion.

#### **→ Le débat d'orientation budgétaire - Décembre**

Première étape formelle du processus de préparation du budget. L'exécutif de la collectivité est tenu de soumettre au Conseil Municipal le **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**, un document qui retrace l'environnement économique mondial et national en considérant notamment les dispositions pertinentes de la loi de Finances d'une part. Le ROB présente d'autre part la situation financière de la collectivité et les orientations politiques retenues à court ou moyen termes ou dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Toutes ces informations versées au ROB alimenteront le DOB qui doit se tenir en Conseil Municipal au moins deux mois avant l'examen du budget primitif.

#### **→ L'adoption du budget primitif - Février**

Le BP constitue le document budgétaire par lequel la collectivité va prévoir ses dépenses et ses recettes sur une année civile. Il est voté par le Conseil Municipal avant le **15 avril** de l'année civile considérée, exceptionnellement avant le 30 avril en année de renouvellement d'élections municipales. Le BP se compose de **deux sections**, une section de **fonctionnement** et une section d'**investissement**, chacune équilibrée en dépenses et en recettes. Une fois voté, le BP doit être transmis au contrôle de légalité sous quinzaine.

## **STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL**



### **DÉPENSES**



### **RECETTES**



### **FONCTIONNEMENT**

Les dépenses nécessaires à l'action quotidienne comme les consommables (électricité, fuel...) ou le paiement des salaires du personnel.

Impôts et taxes (taxes foncières...) dotations et subventions ainsi que les produits de gestion courante (loyers perçus...).



### **INVESTISSEMENT**

Toutes les dépenses de construction qui enrichissent le patrimoine de la commune : achat de bâtiments, création de voirie, remplacement de matériels.

La récupération de TVA, les taxes d'aménagement, les emprunts et les subventions du Conseil Départemental sur les travaux réalisés.

#### **→ L'adoption du compte administratif et du compte de gestion – Avril**

Le compte administratif est le rapport comptable de l'année précédente validé par le Trésor Public. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes dont il a saisi le comptable public par l'émissions de

bordereaux de mandatement ou de perception de titres. Établi au titre de l'exercice donné, il doit être présenté au Conseil Municipal mais avant de l'adopter, le Conseil se prononce d'abord sur le compte de gestion. Un autre document détenu par le comptable du Trésor Public dans lequel il est consigné les différentes opérations qu'il a réalisé sur le compte de la collectivité au cours de l'exercice. Ainsi le compte administratif et le compte de gestion doivent concorder car censés retracer les mêmes opérations.

## Agenda des Comités de quartier

---

|                                                                |                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u><b>Mercredi 21 mai</b></u>                                  | ☞ « La tournée du climat et de la biodiversité » Maison des Transitions Écologiques 16h – 17h         |
| <u><b>Samedi 23 mai</b></u>                                    | ☞ Marché de plein, stand Intercomités de quartier                                                     |
| <u><b>Vendredi 13 juin</b></u>                                 | ☞ Repas d'été des Comités de quartier, Centre de Loisirs du Cabirol                                   |
| <u><b>Samedi 21 juin</b></u>                                   | ☞ Feu de la Saint-Jean, lac du PERGET, stand Comité de quartier du PIGEONNIER                         |
| <u><b>Dimanche 22 juin</b></u>                                 | ☞ La « Fête du Pigeonnier », inauguration du projet « Trompe l'œil » Comité de quartier du PIGEONNIER |
| <u><b>Samedi 28 juin</b></u><br><u><b>Dimanche 29 juin</b></u> | ☞ La « Kermesse gourmande », Plan B                                                                   |
| <u><b>Samedi 6 septembre</b></u>                               | ☞ Forum des Associations et Journée des Nouveaux Columérins                                           |
| <u><b>Dimanche 7 septembre</b></u>                             | ☞ La Course des Boulevards                                                                            |
| <u><b>Samedi 20 septembre</b></u>                              | ☞ World Cleanup Day                                                                                   |